

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS115

présenté par  
M. Issindou, rapporteur

-----

### ARTICLE 8

Au début de l'alinéa 4, insérer les mots :

« La section 2 du chapitre VIII *ter* du titre III du livre 1<sup>er</sup> du même code est supprimée et »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination qui tire les conséquences du transfert des dispositions relatives aux accords en faveur de la prévention de la pénibilité du code de la sécurité sociale vers le code du travail.